



## INFORMATIONS MUNICIPALES 2015/3

### COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mars 2015

Présents : DALBORGO Christel – DONNEN Yves – FIDRIE Pascal – FRANCOIS Roland – GALILÉ Jean Claude – LOSSON Bernard – MINELLO Arthur – SCHMITT Christian – SCHUTZ Patrick

Absents excusés : BELLO Patrice – BERCHE Michael – BOULANGER Annie – GASPARINI Sandrine – KNOBLOCH Dominique – LEFRANCQ Ghislaine.

### RENOUVELLEMENT DES BAUX DE CHASSE 2015-2024 – CHOIX DU LOCATAIRE – AUTORISATION DE SIGNATURE DU BAIL

Le Maire rappelle la délibération du 12 janvier 2015 par laquelle le Conseil Municipal avait décidé de lancer un second appel d'offre du fait que le premier avait été infructueux.

Par cette délibération le Conseil Municipal avait fixé le prix de location du lot de chasse à 3000€ (prix-plancher), chargé le Maire de lancer la procédure du second Appel d'Offre et adopté le cahier des charges.

Quatre dossiers de candidature ont été réceptionnés en mairie dans les délais et examinés par la commission consultative de la chasse qui s'est réunie le jeudi 5 mars 2015 et qui s'est prononcée sur la validité des dossiers et les a portés à la connaissance du Conseil Municipal

- Candidature réceptionnée le 20 février 2015 de Monsieur Alexandre REINA, domicilié 3 Chemin de Silvange 57120 PIERREVILLERS – dossier conforme,
- Candidature réceptionnée le 27 février 2015 de Monsieur Lionel LEPAGE, domicilié 16bis Rue de la Moselle 57680 ARRY – dossier conforme,
- Candidature réceptionnée le 4 mars 2015 de Monsieur Pierre SIMON, domicilié 6 Rue Collignon 57070 METZ QUEULEU – dossier non conforme,
- Candidature réceptionnée le 4 mars 2015 de Monsieur Raphaël BARTHÉLÉMY, domicilié 61 Grand' Rue 57130 DORNOT – dossier non conforme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, attribue le lot de chasse communale unique pour la période 2015-2024 d'une superficie de 373 Ha 63a 60 ca à Monsieur Alexandre REINA, pour un montant annuel de 5025.00€

Le Conseil prononce conformément au cahier des charges, la mainlevée totale des garanties déposées par Monsieur RÉATO Éric pour la période du 2 février 2010 au 1<sup>er</sup> février 2015, précédent locataire ayant renoncé à son droit de priorité à qui sera établi le certificat correspondant, et décide

- la mise en recouvrement auprès des locataires des frais suivants :
  - frais de publicité seront partagés par moitié entre la commune et le locataire,
  - droits de timbres et d'enregistrement,
- l'attribution des remises sur la répartition des produits de chasse comme suit :
  - 4% du produit de la location au secrétaire pour l'établissement du rôle,
  - 2% au receveur sur le recouvrement du produit de la location et
  - 2% sur les sommes effectivement payées aux propriétaires.

Le Conseil nomme Monsieur Hervé DANIEL, gérant de la SELARL « d'Expert Agricole et Foncier » sis 3 Rue de LAURILLA 57420 VERNY en tant qu'estimateur pour les dégâts de gibiers rouges pendant toute la durée du bail suite à son avis favorable pour exercer cette fonction, il charge et autorise le Maire à établir et signer tous documents afférents à la présente.

## **DIVERS**

### **Eclairage public.**

Le Conseil Municipal précédent avait parlé il y a 3 ans de supprimer l'éclairage public une partie de la nuit comme l'ont déjà fait certaines communes voisines. Mais il n'y avait pas eu de délibération en ce sens. La commission « Bâtiments-Travaux d'aménagement » en a aussi débattu le 11 février dernier. Il est demandé de remettre ce problème d'actualité, de substantielles économies pouvant être réalisées. La piste des ampoules basse consommation est à voir également. Il faut revoir les interventions de l'UEM et leur coût et pourquoi pas, envisager un autre prestataire.

**SIVOM des Côtes** (les conseillers Ghislaine LEFRANCQ et Dominique KNOBLOCH reviennent à l'instant de la réunion)

Une convention va être établie pour la mise à disposition partielle des différents employés communaux au profit du SIVOM. Une discussion sur les rythmes scolaires est en cours. Grosse surprise avec une augmentation de plus de 6000 € pour la fréquentation de la piscine. Seuls les CP en bénéficieront désormais.

### **Adjudication**

Jean Claude GALILE demande des informations sur la vente d'une maison par adjudication forcée. Y a-t' il des délais pour préempter ? Si la commune est intéressée peut-on visiter avant la date d'adjudication. Une demande de précisions a été transmise au notaire.

### **Renégociation du prêt pour les travaux de l'ancienne école.**

C'est en cours. Le montant des pénalités est attendu dans la semaine.

### **Autre divers**

Un permis a-t' il été déposé pour la construction du hangar attenant au presbytère (demande de Pascal FIDRIE). Réponse affirmative. Il est précisé que chacun peut consulter les demandes de permis en mairie.

## **AUTRES INFORMATIONS**

### **Information du Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique du Pays Messin**

Les 25 et 26 avril le Syndicat organisera la 5<sup>ème</sup> édition des journées portes ouvertes des chambres d'hôtes du pays messin. (renseignements : [maisondupaysmessin@cegetel.net](mailto:maisondupaysmessin@cegetel.net) ou 03 87 56 83 63)

### **Sécurité**

Si un obus est trouvé il est demandé de ne surtout pas le toucher et d'en informer la mairie.

## COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 avril 2015

Présents : BELLO Patrice – BERCHE Michael – BOULANGER Annie – DONNEN Yves — FIDRIE Pascal  
FRANCOIS Roland – GALILÉ Jean Claude – GASPARINI Sandrine – KNOBLOCH Dominique –  
LEFRANCQ Ghislaine – LOSSON Bernard – MINELLO Arthur – SCHMITT Christian – SCHUTZ Patrick.

Absente excusée : DALBORGO Christel.

### DIA VENTE FRANCOIS-LAROSE-WILLAUME / PILUCH-GRILLON

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de l'immeuble situé :

- ◆ Section 1 Parcelle n°306 située 7 Grand' Rue d'une superficie de 6,96 ares.

Appartenant Mme FRANCOIS Nicole, Mme LAROSE Yvonne, M. WILLAUME Emmanuel, Mme WILLAUME Nathalie et M. WILLAUME Jean-François.

### AVENANT AU MARCHÉ D'AMÉNAGEMENT DE LOGEMENTS DANS L'ANCIENNE ÉCOLE

Le Maire informe le Conseil Municipal des travaux supplémentaires à entreprendre pour l'aménagement de logements dans l'ancienne école d'Arry et donne lecture des différents avenants à savoir :

- AVENANT N°1 Lot N°1 Gros Œuvre – DEVIS N°DE07959 - Entreprise POLETTI
  - Travaux de dallage isolants au rez de chaussée
  - Montant de 10901.76€ H.T. soit 11991.93€ TTC
- AVENANT N°1 Lot N°3 Plâtrerie – DEVIS N°01-01-455 - Entreprise KIS BAT
  - Réalisation d'un faux plafond dans le hall d'entrée
  - Montant de 487.50€ H.T. soit 536.25€ TTC
- AVENANT N°1 Lot N°5 Électricité – DEVIS N°2014/082-9 - Entreprise MEYER THOLMER
  - Extension tableau électrique logement droit 1<sup>er</sup> étage
  - Montant de 2577.00€ H.T. soit 2834.70€ TTC
  - Fourniture, pose et raccordement de deux distributeurs
  - Montant de 5061.00€ H.T. soit 5567.10 TTC
- AVENANT N°1 (en diminution) Lot N°7 Carrelage – DEVIS N°DE15-99 - Entreprise BATI PRO CARRELAGE
  - Suppression chape et travaux reprise dallage et carrelage
  - Montant de -336.34€ H.T. soit -369.97€ TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les travaux complémentaires à effectuer, et autorise le Maire à signer lesdits avenants et les devis correspondants.

### PROPOSITION D'ACHAT D'UN TERRAIN COMMUNAL

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'achat de terrain appartenant à la commune d'Arry faite par un des administrés en date du 8 mars 2015 concernant la parcelle suivante :

- Section 1 parcelle n°3 Lieu-dit « Sous la Route » d'une superficie de 2ha 22a 30ca,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas répondre favorablement à cette demande. Il s'agit du terrain planté de peupliers et une nouvelle plantation est envisagée.

## APPROBATION DU RAPPORT DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Les communes ont l'obligation d'établir un zonage d'assainissement. Il rappelle que par délibération en date du 3 novembre 2014 la commune a mandaté le bureau d'étude B.E.P.G. pour effectuer cette étude.

Le bureau d'étude nous a remis son rapport accompagné de divers plans de zonage. Le Maire informe le Conseil que la commission communale s'est réunie le vendredi 27 février 2015 en mairie afin d'étudier ledit rapport et propose de le valider. Il expose également qu'il convient de préparer la phase de mise à l'enquête publique d'assainissement afin qu'il puisse être appliqué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide le rapport de zonage d'assainissement établi par le bureau d'étude B.E.P.G. en date du 23 février 2015, décide de mettre à l'enquête publique le projet de zonage d'assainissement, et charge le Maire de solliciter le Tribunal Administratif pour nomination d'un Commissaire Enquêteur.

## MISE AUX NORMES DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ÉGLISE

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir des travaux concernant les circuits électriques de l'Église. Ils sont très anciens, vétustes, voire dangereux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'inscrire en dépense d'investissement au budget primitif 2015 M14 : Normes de l'électricité de l'Église et charge le Maire de solliciter les différents services de l'État en vue de l'obtention de subventions au titre de ce projet.

## AMÉNAGEMENT DE CONVIVIALITÉ DE LA PLACE EDMOND LOYOT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission communale des travaux s'est réunie en date du 11 février 2015 afin d'étudier les projets d'investissements pour l'année 2015. Cette dernière a décidé que le projet d'aménagement de convivialité de la Place Edmond Louyot serait inscrit en dépense d'investissement au budget primitif 2015. Monsieur le Maire informe également que le dit projet a fait l'objet d'une demande de soutien aux territoires aux services de la Région Lorraine et qu'il a été jugé recevable en date du 18 mars 2015.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'en délibérer.

Certains Conseillers pensent qu'il est préférable de décider d'abord de 3 gros projets à soumettre aux subventions du Conseil Général. D'autres que le projet d'aménagement de la place a assez trainé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

- 4 voix pour
- 7 voix contre (BERCHE Michaël, BELLO Patrice, DONNEN Yves, FIDRIE Pascal, FRANCOIS Roland, GASPARINI Sandrine, GALILÉ Jean-Claude)
- 3 Abstentions (BOULANGER Annie, KNOBLOCH Dominique, LEFRANCQ Ghislaine)

Le projet d'aménagement de convivialité de la Place Edmond Louyot est annulé. La commission communale des travaux étudiera deux à trois grands projets pour les trois années à venir.

## APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 / BUDGET PRINCIPAL M14

Patrick SCHUTZ, premier Adjoint au Maire donne lecture du compte administratif de l'année 2014.

Le Conseil Municipal, après avoir constaté le résultat de l'exécution de l'exercice 2014, vote à l'unanimité le compte administratif qui s'établit comme suit :

Total par section	Dépenses	Recettes	Résultat Antérieur Reporté	Résultat
Fonctionnement	212661.14	247826.47	Excédent 78103.48	Excédent 113268.81
Investissement	107835.04	251167.13	Déficit 27236.06	Excédent 116096.03

## APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 / BUDGET ASSAINISSEMENT M49

Le Conseil Municipal, après avoir constaté le résultat de l'exécution de l'exercice 2014, vote à l'unanimité le compte administratif qui s'établit comme suit :

Total par section	Dépenses	Recettes	Résultat Antérieur Reporté	Résultat
Exploitation	8391.94	10291.60	Excédent 21404.20	Excédent 23303.86
Investissement	7650.99	14240.66	Excédent 16125.91	Excédent 22715.58

## APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 – BUDGET M14 ET M49

Le Conseil Municipal en prend connaissance et, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- le compte de gestion de l'exercice 2014 concernant la M14 et
- le compte de gestion de l'exercice 2014 concernant la M49

de Madame BOYER Anne, comptable du Trésor à ARS-SUR-MOSELLE du 01/01/2014 au 31/12/2014.

## AFFECTATION DE RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014 – BUDGET PRINCIPAL M14

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014,

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014,
  - constatant que le compte administratif de l'exercice 2014 présente :
    - un excédent de fonctionnement propre à l'exercice de 113268.81
    - un excédent d'investissement propre à l'exercice de 116096.03
    - un reste à réaliser de la section d'investissement
- en recettes 128488.00  
- en dépenses 256677.03
- Soit un besoin de financement en investissement de 12093.00

### ► Affectation du résultat de fonctionnement 2014

Au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé 12093.00  
A l'article 002 – Excédent fonctionnement antérieur reporté 101175.81

Délibération prise à l'unanimité.

## AFFECTATION DE RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014 – BUDGET ASSAINISSEMENT M49

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014,

- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,
- constatant que le compte administratif de l'exercice 2014 présente :
  - un excédent d'exploitation propre à l'exercice de 23303.86
  - un excédent d'investissement propre à l'exercice de 22715.58
  - un reste à réaliser de la section d'investissement

- en recettes	00.00
- en dépenses	7500.00

Soit un besoin de financement en investissement de 00.00

► **Affectation du résultat d'exploitation 2014**

Au compte 1068 – Excédent d'exploitation capitalisé	00.00
A l'article 002 – Excédent d'exploitation antérieur reporté	23303.86
A l'article 001 – Excédent d'investissement antérieur reporté	22715.58

Délibération prise à l'unanimité

**VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES**

Le Conseil Municipal, après avoir analysé les propositions de changement de taux des trois taxes et après en avoir délibéré, à :

- 9 voix pour
- 5 voix contre (BELLO Patrice, FIDRIE Pascal, FRANCOIS Roland, KNOBLOCH Dominique, LOSSON Bernard)

décide d'augmenter le taux des trois taxes directes locales pour 2015 de 3% tels que résumé ci-après :

- taxe d'habitation	: 8,27 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties	: 9,77 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties	: 49,98 %

La comptable du trésor avait attiré notre attention sur une augmentation trop faible, La dotation de fonctionnement va diminuer. Nous avons opté pour une augmentation raisonnable. Mais la part communale n'est qu'une petite partie de la facture totale, nous ne pouvons préjuger de l'augmentation qui sera décidée par le Département et par la Région.

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 – M14**

Le Maire présente le projet de budget primitif pour l'année 2014 qui s'équilibre :

- Fonctionnement (dépenses et recettes)	: 309162.81
- Investissement (dépenses et recettes)	: 283182.03

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2015

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 – M49**

Le Maire présente le projet de budget primitif pour l'année 2014 qui s'équilibre :

- Fonctionnement (dépenses et recettes)	: 33255.21
- Investissement (dépenses et recettes)	: 33828.73

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2015

**DIVERS**

- Le Maire nous informe que la renégociation du prêt Caisse Epargne est en cours. Le montant annoncé de la pénalité semble disproportionné, des précisions sont attendues.

- Il signale également le passage de Thank's GI en convoi d'époque le 8 mai prochain. Il y aura une annonce dans la presse et des affiches.
- Christian SCHMITT relate des informations de la commission « Vie associative » de la CCVM. Des défibrillateurs seront installés dans toutes les communes de la CCVM, une formation à leur utilisation est prévue (peut être également une formation au secourisme). Le Conseil Général a proposé à la CCVM de participer à son festival annuel « Cabanes57 ». La CCVM organisera durant 3 semaines des manifestations culturelles et conviviales. Deux associations indépendantes seront associées et profiteront de la publicité collective. Il s'agit de 12 °5 de Novéant pour « J'Art d'Uns et d'Autres » et des Goss' Arts d' Arry pour « la Musique fait son Foin » le dimanche 24 mai.
- Sandrine GASPARINI signale le mauvais état des drapeaux de la mairie. Le Maire dit que de nouveaux drapeaux sont commandés.
- Elle nous fait part également de la récente réunion du SIVOM des Côtes. A noter que le récent sondage sur les rythmes scolaires ne met pas en évidence un véritable désir de changement. Les horaires actuels sont maintenus pour l' instant.
- Jean Claude GALILE demande s'il y a du nouveau concernant l'adjudication prévue d'une maison Grand Rue et qui a été annulée. Pas d'information pour l' instant.
- Yves DONNEN pense, que s'il y a bien pour 4000 € de grumes dans la coupe communale envisagée pour l'automne (estimation du nouveau responsable ONF), il ne serait pas judicieux de les vendre en bois de chauffage. Tout le monde est d'accord.
- Dominique KNOBLOCH regrette le mauvais état du city-stade situé au-dessus de l'ancienne école, qui n'incite pas à le fréquenter. Un nivellement serait le bienvenu.
- L'Agence Régionale de Santé (ARS) est venue visiter nos installations de captage des sources. La Lyonnaise des eaux était présente. Arthur MINELLO maire était accompagné de Patrick SCHUTZ, Yves DONNEN et Christian SCHMITT. Au vu des bâtiments et de leur environnement, un nettoyage s'avère plus que nécessaire. Plus quelques travaux....  
Le compte M49 nous permet d'y faire face. Nous attendons le rapport de l'ARS pour faire le point avec la Lyonnaise des eaux. Revoir aussi les accès à certains sites.

**MAIRIE D'ARRY** 1 Grand' Rue 57680 ARRY  
Tel.: 03 87 52 81 12 Fax 03 87 52 81 12 [mairie-arry@orange.fr](mailto:mairie-arry@orange.fr)

**JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE**

Lundi	13 h 30 – 17 h 30
Mercredi	09 h 00 – 12 h 00
Vendredi	13 h 30 – 17 h 00

**Permanence de M. le Maire ou d'un adjoint**

Mardi	18 h 30 – 19 h 15
Samedi	09 h 30 – 10 h 30

- Le secrétariat de mairie sera fermé du Lundi 11 mai 2015 au Vendredi 15 mai 2015 inclus. Les permanences du mardi et du samedi seront assurées.

- La Communauté de Communes du Val de Moselle met à disposition trois conteneurs à verres situés :

- à la Lobe près de l'Abribus
- Rue aux Blés près de la boîte postale,
- Au cimetière près du conteneur textile

A savoir que les caissettes individuelles restent pour l'instant de vigueur mais progressivement le verre devra être déposé dans les bacs cités ci-dessus.

Concernant le programme de mise en valeur du patrimoine de 1914-1918 sur le nettoyage des casemates à proximité des chemins de randonnées, la commune fait appel aux bénévoles.

Trois dates sont proposées :

- Samedi 25 avril 2015
- Samedi 2 mai 2015
- Samedi 30 mai 2015.

Le repas et les boissons vous sont offerts pour le déjeuner.

Nous vous remercions d'avance en espérant vous compter parmi nous. Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez vous adresser à M. Serge BELLO au 03.87.52.03.77 ou à M. Arthur MINELLO au 06.25.19.26.15.